

9137 1^{er} 2^{es} 1

ETABLISSEMENTS MATHIEU-GIRAUD

Société anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège social : ZI "le Petit Champ"
Route de Malintrat

63430 PONT DU CHATEAU

RCS CLERMONT-FERRAND B 380.361.576

EXTRAIT DU

P R O C E S - V E R B A L

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUIN 1997

Le vingt juin mil neuf cent quatre vingt dix sept,

A onze heures.

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par tous les actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents. L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur André MATHIEU, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion.

Monsieur Joël GIRAUD et Madame Lydia GIRAUD les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Madame Paulette MATHIEU est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que quatre actionnaires, représentant 2496 actions sur les 2.500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, le Président constate qu'elle est légalement constituée, et peut valablement délibérer.

Il dépose alors sur le bureau pour être mis à la

disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation envoyées aux actionnaires ainsi que le récépissé de la lettre envoyée sous pli recommandé avec accusé de réception, au commissaire aux comptes.
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau.
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 DECEMBRE 1996.
- le bilan de la société arrêté au même jour ainsi que le compte de résultat et l'annexe s'y rapportant.
- le rapport du Conseil d'Administration.
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1996.
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président rappelle à l'assemblée que le bilan, l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe, les rapports de gestion et du commissaire aux comptes et plus généralement tous les documents devant d'après la législation sur les sociétés commerciales être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion sur la marche de la société et présentation par le conseil des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1996.
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice, ainsi que des conventions sus-visées.
- Quitus aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.
- Fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Puis il donne lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Il donne également

connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Il est ensuite procédé à la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après cet échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Monsieur André EYRAUD, commissaire aux comptes suppléant, Monsieur GETTE Claude, exerçant 11 Bis, Avenue des Etats-Unis à CLERMONT-FERRAND (63000), en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil d'Administration,

Mr. André MATHIEU

